

**Société anonyme Société commerciale de Brasserie (en abrégé Co.Br.Ha.)
société ayant fait publiquement appel à l'épargne
Provinciesteenweg 28 , 3190 Boortmeerbeek
Numéro d'entreprise : 0403.567.015 - RPM Leuven
TVA : BE 403.567.015**

VOTE PAR PROCURATION

Le soussigné,

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination.....

Forme juridique.....

Siège social.....

ici représentée par

..... (nom, prénom et fonction du représentant) déclare, par les présentes, à la S.A. Société Commerciale de Brasserie avoir les pleins pouvoirs pour signer le présent formulaire à la place du soussigné propriétaire à la date d'enregistrement du **24 mai 2022** de

actions nominatives/actions dématérialisées détenues auprès de

.....(nom de l'institution financière) (*),

de la S.A. Société Commerciale de Brasserie, sise Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, inscrite au RPM Leuven sous le numéro 0403.567.015 et grâce auquel il souhaite participer à l'assemblée des actionnaires,

désigne, par les présentes, la personne suivante comme titulaire de la procuration, avec droit de subrogation :

..... pour le représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la société qui aura lieu le **mardi 31 mai 2022, à 11h00**, au siège social de la société, Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek, afin de délibérer des points à l'ordre du jour en annexe, afin de voter en son nom, conformément à son intention de vote, telle que reprise ci-dessous :

INTENTION DE VOTE ()**

Point 1 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 2 [Ce point ne requiert aucun vote]
Point 3 [Ce point ne requiert aucun vote]	Point 4 <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 5/A : décharge aux administrateurs <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 5/B : décharge au commissaire <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 6 : réélection d'administrateur de monsieur Baudouin van der Kelen <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	Point 7 : réélection d'administrateur de madame Anne van der Kelen <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient
Point 8 : réélection d'administrateur de madame Isabelle van der Kelen <input type="checkbox"/> Vote en faveur <input type="checkbox"/> Vote contre <input type="checkbox"/> S'abstient	

(*) Biffez les mentions inutiles (**) Cochez la case de votre choix

Si aucune intention de vote n'a été clairement exprimée concernant les décisions proposées, il est supposé que le titulaire de la procuration vote en faveur de ces propositions.

D'autre part, le titulaire de la procuration aura également la possibilité de :

- (i) participer à chaque concertation et vote, de modifier chaque proposition à l'ordre du jour ou de la repousser pour le compte du mandant ET
- (ii) sur la base de ce qui précède, de signer tout acte, procès-verbal, liste de présence et, en général, de faire le nécessaire pour cette Assemblée Générale et toute autre qui serait reconvoquée avec le même ordre du jour, à la suite du report ou du déplacement de la présente assemblée.

La présente procuration, **dûment remplie et signée par l'actionnaire ou son représentant**, doit être remise à la S.A. Société Commerciale de Brasserie :

- par courrier, à l'adresse suivante : Provinciesteenweg 28 à 3190 Boortmeerbeek (Belgique) ou
 - par e-mail, à l'adresse suivante : frank.mellaerts@haacht.com ou
 - par fax, au numéro suivant : + 32 16 608384
- pour le **mardi 24 mai 2022, à 16h00** au plus tard.

En ce qui concerne les envois par e-mail ou par fax, la procuration originale signée doit être remise au président de l'Assemblée Générale, au plus tard au début de l'assemblée. Le non-respect de cette condition implique que la procuration donnée au titulaire de la procuration ne sera pas reconnue par la société.

En outre, les propriétaires des actions dématérialisées doivent faire parvenir, aux mêmes adresses et dans le même délai, une **attestation** du teneur de compte ou de l'organisme de liquidation agréé **où leurs comptes-titres sont conservés, mentionnant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à leur nom, à la date d'enregistrement, et grâce à laquelle ils ont déclaré ci-dessus vouloir participer à l'assemblée générale. La présente procuration est irrévocable.**

Fait à, le 2022.

Signature

ANNEXES :

A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2021.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2021.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de décision : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2021.
6. Réélection d'administrateur.
Proposition de résolution : monsieur Baudouin van der Kelen est réélu en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2028.
7. Réélection d'administrateur.
Proposition de résolution : madame Anne van der Kelen est réélue en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2028.
8. Réélection d'administrateur.
Proposition de résolution : madame Isabelle van der Kelen est réélue en tant qu'administrateur pour une période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2028.
9. Divers